



LES ACTES DU COLLOQUE

XXème Colloque de Santé Publique de l'UFSBD « Fluor et Prévention Dentaire : Rétablissons les faits ! »

le 4 octobre 2019 au Ministère des Solidarités et de la Santé

L'UFSBD, centre collaborateur de l'OMS a tenu au Ministère de la Santé et des Solidarités son colloque annuel de santé publique sur le fluor présent dans les produits d'hygiène bucco-dentaire et ceux utilisés en cabinet dentaire dans le but de faire le point sur son innocuité en santé et son importance à tous les niveaux de la prévention orale. Rétablir les faits sur le fluor est essentiel et permettra d'améliorer la santé orale des Français, à condition de réactualiser les recommandations nationales de l'AFSSAPS (2008) et de la HAS (2010).

Fluor : de la prévention à la thérapeutique

Toutes les études scientifiques internationales, comme l'a rappelé le Pr Coiffard de l'Académie Nationale de Pharmacie, montrent l'innocuité des fluorures et l'efficacité de leur action sur la prévention de la carie par leur participation au renforcement de la structure minérale de l'émail face aux attaques acides qui suivent chaque prise alimentaire liquide ou solide. Au-delà de son action préventive, le Dr Dartevelle, Présidente de l'UFSBD, souligne que les récentes publications, qui s'appuient sur les données acquises de la science, prouvent que les ions fluor ont aussi une action thérapeutique par leur capacité à bloquer le processus carieux et à reminéraliser la dent dès lors qu'ils sont utilisés à un dosage et sous une forme appropriée. Pour elle, il est nécessaire de repenser la stratégie de prévention de la carie pour répondre aux évolutions de la Convention dentaire voulue par la profession et l'Assurance Maladie qui depuis le 1er avril 2019 prend en charge la pose de vernis fluoré chez les jeunes patients à risque carieux élevé et travaille à la mise en place d'un parcours santé bucco-dentaire.

Le fluor : un régulateur des inégalités sociales en matière de santé

4 Français sur 10 ne vont pas chez le dentiste, les inégalités sociales se creusent et pourtant l'UFSBD réaffirme que l'on ne peut pas être en bonne santé si l'on n'est pas en bonne santé orale.

Les fluorures contenus dans les dentifrices sont un des éléments de réponse en complément de la diminution de la consommation de sucre, de l'application des règles d'hygiène bucco-dentaire et de la visite annuelle chez le chirurgien-dentiste. Comme le rappelle le Dr Varenne, responsable de la Santé Orale au sein de l'OMS, l'OMS positionne le dentifrice fluoré comme un médicament essentiel, stratégie réaffirmée par l'UFSBD dans son manifeste sur la santé orale. L'OMS prône le passage des dentifrices fluorés de la catégorie des cosmétiques vers un produit bénéfique pour la santé, c'est aussi le sens des mesures proposées par l'UFSBD pour favoriser l'accessibilité financière des dentifrices en demandant une reconnaissance des pâtes dentifrices fluorées comme un produit de 1ère nécessité, diminuant de fait la TVA qui leur est appliquée.

Fluor : quelles recommandations pour la France ?

La revue scientifique, présentée par le Pr Doméjean du Centre de recherche en odontologie clinique EA 4847 de l'université de Clermont-Ferrand, et par le Pr Muller-Bolla du département d'odontologie pédiatrique de l'université de Nice Sophia Antipolis ont apporté la preuve que le dosage en fluor dans les dentifrices doit être de 1000 ppm de 6 mois à 6 ans et de 1450 ppm au-delà de 6 ans pour répondre aux données actuelles de l'Evidence Based Dentistry.

Ceci induisant le fait que les dentifrices fluorés pour enfant (500ppm de fluor) qui répondent pourtant à la réglementation française en vigueur sont sous dosés pour assurer une réelle action préventive de la carie. Et représentent une perte de chance pour les enfants en matière de prévention carieuse.

L'UFSBD va maintenant faire connaître et diffuser largement les enseignements de ce colloque.

Le fluor est une priorité de santé publique, alors luttons contre les fakes-news et faisons évoluer les recommandations en matière de fluor dans les dentifrices.

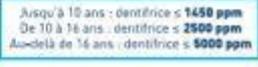
« Rétablissons les faits et osons la santé bucco-dentaire pour tous ! »

Cliquez sur l'image pour lire l'intégralité des ACTES DU COLLOQUE

Ils sont également en pièce jointe



Tableau des recommandations en pièce jointe

Les nouvelles recommandations de l'UFSBD en matière de fluor dans les dentifrices				
				
Brossage des dents 2 fois / jour	Recracher l'excès de dentifrice sans rincer	Brossage réalisé par un adulte jusqu'à 5 ans et supervisé par un adulte jusqu'à 7-8 ans		
				
6 mois - 2 ans	2 - 3 ans	3 - 6 ans	à partir de 6 ans et jusqu'à l'âge adulte	
				
Risque carieux faible	Trace de dentifrice 1000 ppm dans la largeur de la brosse à dents.		Petit pois de dentifrice 1000 ppm	
				
Risque carieux élevé	Trace de dentifrice 1000 ppm dans la largeur de la brosse à dents	Petit pois de dentifrice 1000 ppm	Petit pois de dentifrice 1450 ppm	Jusqu'à 10 ans : dentifrice ≤ 1450 ppm De 10 à 16 ans : dentifrice ≤ 2500 ppm Au-delà de 16 ans : dentifrice ≤ 5000 ppm
 www.ufsbd.fr				

Contacts Presse :

Dr Christophe Lequart, dr.christophelequart@ufsbd.fr
Christine Lecointe christinelecoite@ufsbd.fr 01 44 90 72 84